



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé, sur les communes de Mundolsheim, Souffelweyersheim et Niederhausbergen, du **lundi, 30 octobre 2023 au vendredi, 1^{er} décembre 2023 inclus**, soit pour une durée de 33 jours à :

- une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des acquisitions et travaux nécessaires à la réalisation du projet d'extension de la zone d'activités intercommunale dite «la Redoute-Maréchaux» sur les communes de Mundolsheim, Niederhausbergen et Souffelweyersheim ;
- une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles à acquérir pour la réalisation de l'opération.

Le siège de l'enquête est fixé à : Niederhausbergen.

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête sont :

- un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique ou refusant cette déclaration,
- un arrêté préfectoral portant déclaration de cessibilité ou refusant cette déclaration.

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Bertrand PIMMEL en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et madame Marie KAM-LARQUE, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Mundolsheim, Souffelweyersheim et Niederhausbergen et visera toutes les pièces du dossier d'enquête. Il est autorisé à utiliser son véhicule personnel pour l'accomplissement de sa mission.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté par le public :

1 - Sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, dans les mairies suivantes :

- a) Mairie de Mundolsheim : 24, rue du général Leclerc – 67450 Mundolsheim ;
- b) Mairie de Souffelweyersheim : 1, place du général de Gaulle – 67460 Souffelweyersheim ;
- c) Mairie de Niederhausbergen : 7, rue de Hoenheim – 67207 Niederhausbergen ;

2 - sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Expropriation-pour-cause-d-utilite-publique/ZA-ZAC-ZAI-Zone-Commerciale>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

1 - Sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, dans les mairies concernées (Mundolsheim, Souffelweyersheim et Niederhausbergen) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le registre d'enquête préalable à la DUP est coté, paraphé, clos et signé par le commissaire-enquêteur ; le registre d'enquête parcellaire est coté, paraphé, clos et signé par le maire.

2 - Par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie – siège de l'enquête : Mairie de Niederhausbergen : 7, rue de Hoenheim – 67207 Niederhausbergen ;

3 - Par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr, en mentionnant comme objet : « **DUP- ZAC Redoute-Maréchaux** ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues à l'article 6 ci-après sont consultables au siège de l'enquête fixé à l'article 1.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse électronique dédiée seront accessibles et consultables sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle mentionnée à l'article 4.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies concernées pour recevoir ses observations et propositions aux jours et heures suivants :

- le lundi, 30 octobre 2023 de 14h00 à 16h00 à Mundolsheim ;
- le mardi, 7 novembre 2023 de 10h00 à 12h00 à Souffelweyersheim ;
- le mercredi, 15 novembre 2023 de 10h00 à 12h00 à Niederhausbergen ;
- le jeudi, 23 novembre 2023 de 14h00 à 16h00 à Mundolsheim ;
- le mardi, 28 novembre 2023 de 14h00 à 16h00 à Souffelweyersheim ;
- le vendredi, 1^{er} décembre 2023 de 10h00 à 12h00 à Niederhausbergen ;

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut contacter monsieur Julien GOLSE, chef de projet, par courrier à son attention (Ville et Eurométropole de Strasbourg – Direction urbanisme et territoires – service conduite des projets d'aménagement – 1 parc de l'étoile – 67076 cedex) ou par voie électronique (Julien.GOLSE@strasbourg.eu).

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport relatant le déroulement de l'enquête. Il transmet au préfet dans un délai d'un mois l'ensemble du dossier ainsi que son avis et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de l'opération et à l'emprise du projet.

Pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions relatives à l'utilité publique du projet sur support papier dans les mairies concernées, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°106), et, par voie dématérialisée, sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus.